11e ANNÉE. — N° 543 PARAIT LE SAMEDI 22 Juin 1895

SISTERON JOURNAL

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
Quatre francs par an
ETRANGER, le port en sus

BUREAU à SISTERON, rue de l'Horloge, 12
AUG. TURIN Imprimeur-Gérant
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les bureaux de poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 0,20
Commerciales (la ligne)..... 0,15
Réclames (la ligne)..... 0,30
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

Fédéralisme et Décentralisation

Dans la *Nouvelle Revue*, cette définition du Fédéralisme :

Un écrivain provençal s'efforçait, il y a trois ans, de donner dans un journal populaire, *L'Aïoli*, de Mistral, cette définition ou, pour mieux dire, cette formule des différences qui subsistent entre le fédéralisme et les méthodes ordinaires de décentralisation. Elle est un peu rustique, mais sa simplicité lui donne peut-être quelque transparence et quelque clarté. L'auteur se sert d'abord d'un exemple que je résume :

Un ministre décentralisateur proposait de fonder hors de Paris des universités régionales. L'État les payait, l'État nommait les professeurs et les chargés de cours. Maître de la bourse et à peu près maître des nominations, l'État central restait la visée suprême, unique, de tous les membres d'une université ainsi composée.

Qu'aurait fait un ministre fédéraliste ?

Il eût donné aux populations de chaque province le moyen de se munir, selon leurs préférences, de pouvoirs politiques et administratifs. Ces pouvoirs, une fois organisés et établis, feraient ensuite le nécessaire pour fonder, soit des lycées ou des collèges, soit des universités, selon les ressources et les besoins particuliers de la région... La Provence, le Languedoc, la Lorraine, la Normandie, etc., se créeraient de la sorte leurs propres organes d'études et de progrès.

L'auteur de cet exemple en tire les applications suivantes :

Que les institutions provinciales sortent de la province et soient organisées par elle, c'est l'idée fédéraliste

Qu'elles soient envoyées de la capitale ; qu'au lieu d'être semées dans leur terroir naturel, elles arrivent toutes prêtes et toutes faites comme des arbustes de serre qui voyagent parfois avec leurs feuilles et leurs fleurs... C'est la décentralisation telle que la conçoivent beaucoup d'hommes politiques.

Les deux méthodes ont sans doute des avantages et des inconvénients. Mais, provisoirement, il est impossible qu'elles s'entr'aident et se complètent. M. Taine pensait, dans ses derniers jours, que l'œuvre de la décentralisation devait être lente et progressive. Il en donnait cette raison que « lorsque, sous l'influence d'un mauvais régime, un organisme a contracté un vice qui l'atteint jusque dans ses éléments, ce régime lui devient presque nécessaire ; en tout cas, il ne faut pas songer à le modifier tout d'un coup ».

Pour ce motif, l'intervention de l'Etat central dans la vie intérieure des provinces nouvelles sera sans doute indispensable pendant un temps ; sur ce point, les simples décentralisateurs ont raison de ne se faire aucune illusion. Mais toutefois, s'ils souhaitent bien vraiment de faire renaître une vie provinciale qui soit sérieuse et féconde, ils doivent tendre à lui donner ce caractère autonomique que réclament pour elles les fédéralistes.

LES

RECETTES PARTICULIERES

Le projet déposé par M. Ribot, ministre des finances, concernant les recettes particulières, comporte les détails suivants :

L'exposé des motifs rappelle que les expériences ont été faites au sujet des modifications à apporter au fonctionnement des recettes particulières et fait connaître que la solution à laquelle le ministre s'est arrêté consiste dans la suppression des recettes particulières par voie d'extinction.

D'autre part, il y a lieu de pourvoir au fonctionnement des services qui en relèvent exclusivement ; à cet effet, il sera créé dans tous les chefs-lieux d'arrondissement dont la population dépasse 20,000 habitants, des trésoriers-payeurs qui seront autorisés, comme maintenant les receveurs particuliers, à faire des opérations d'achat et de vente de rentes pour le public, et qui auront la surveillance des agents comptables.

Ajoutons encore que dans les chefs-lieux de canton comptant plus de 10.000 habitants, il pourra être créé un poste de receveur-percepteur. Le ministre prévoit, en outre, pour ces nouveaux agents, un traitement fixe de plusieurs classes,

TRIBUNE LIBRE

Revision de la Constitution

XV

Rapport des Sages

Au géant souverain de France

— Suite —

Grand Maître,

Il nous reste peu à dire pour expliquer ce qui a trait aux articles 25 et 35 de notre projet de Constitution.

En fixant, à l'article 25, un délai de ratification pour les lois élaborées par l'Assemblée Nationale, nous voulons donner au législateur lui-même le temps de la réflexion, lui imposer aussi le devoir de critiquer son œuvre, de la revoir avant de la publier et de la sanctionner avant de la faire promulguer, lui laissant ainsi toute la responsabilité de ses actes devant le pays, sans pour cela vouloir diminuer en rien le contrôle que l'Assemblée régulatrice doit faire pour s'assurer qu'une loi quelconque, envoyée à la promulgation, est conforme à la Constitution.

Dans notre article 26, nous prévoyons le cas où la force armée peut être requise et employée dans l'intérieur pour faire respecter la Constitution et les lois.

Au chapitre III, nous compléterons notre projet sur ce point, mais, en principe, nous déclarons que *toute répression implique un défaut d'administration ou de prévoyance* et que les plus répréhensibles, en cas de trouble, sont encore ceux qui ne savent pas faire la part des besoins ou des ressentiments de la population ou ne savent pas en calmer les transports

Dans un pays où le peuple est aussi doux qu'en France, le Gouvernement ne réprime que parce qu'il ne sait pas administrer.

Donc, si l'on croit qu'il y a faute, à un moment donné, de la part d'un groupe de manifestants, il faut effacer la faute par l'excuse et attendre pour punir.

Débander l'arc ne guérit pas la plaie.

Tout le monde réprouve les mesures de violence, et les ministres qui prennent la responsabilité d'exercer la police par la force devraient se rappeler que l'on n'est plus apte, plus admis à gouverner la France, dès que l'on a des taches de sang français sur ses habits ou des têtes de mort brochées sur la queue de sa robe.

Le pays ne veut plus de sanglantes ondées.

On a beau être rhéteur et se flatter de consoler Calypso, cela ne suffit pas ; et l'on est mal venu d'apporter un coefficient d'humanité dans sa besace de derrière si l'on fait usage d'un casse-tête dont on n'a pas parlé, mais que l'on a mis en réserve dans sa besace de devant.

Par notre article 27, nous prévoyons une Assemblée constituante chargée d'élaborer définitivement la Constitution, et nous disons article 28, sans qu'il soit besoin d'autres explications ici, comment les choses doivent se passer pour chaque période de vingt ans.

Nous nous arrêterons un seul instant sur la valeur de notre pacte social et sur les renouvellements partiels qui le font vivre en permanence tout en l'assouplissant et le modifiant quand le besoin s'en fait sentir.

Nous estimons que le renouvellement intégral des Chambres est un procédé beaucoup trop autoritaire.

Avec le régime monarchique, le renouvellement intégral de l'Assemblée Nationale s'explique très bien, parce que le Pouvoir exécutif entre les mains d'un roi ou d'un empereur, doublé d'un Sénat toujours aristocratique, ne laisse au pouvoir législatif qu'une importance secondaire, quand il n'est pas réduit à jouer le rôle effacé de simple intermédiaire entre le pouvoir autoritaire et la nation et voter à la muette les lois de finances ainsi que les autres qui lui sont présentées par le conseil de l'empire ou de la royauté.

Avec notre système du Gouvernement de tous par tous et pour tous, les rôles sont changés. L'Assemblée Nationale est la mandataire du géant souverain de France personnifiant les douze millions d'électeurs, et la prépondérance lui est acquise dans les pouvoirs publics se mouvant au milieu de notre système constitutionnel.

Il ne faut donc pas que le pays ait à redouter un bouleversement dans la marche de ses affaires, prévue pour une période de vingt ans, par le renouvellement intégral d'une Assemblée qui peut arriver avec des idées sinon diamétralement opposées à celles de sa devancière, du moins en voulant opérer des modifications profondes qui jetteraient des perturbations détestables ou ruineuses dans le champ de travail de la nation.

Notre système de renouvellement partiel par tiers ne peut que modifier insensiblement la marche des projets en cours d'exécution, en les faisant progresser conformément aux idées nouvelles et aux lois naturelles qui roulent l'humanité, et nous insistons sur ce point du renouvellement partiel, parce que ce n'est qu'un renouvellement naturel qui nous permet de tenir constamment les lois de la société en harmonie avec les lois de la nature, pendant le cycle de vingt ans de notre pacte social.

De plus, notre renouvellement partiel, il faut que nous le disions en toute sincérité, nous le considérons comme le moralisateur des élus, tout autant que comme le modérateur des progrès individuels, et un organe de cette nature n'est pas à dédaigner. Nous l'estimons indispensable au bon fonctionnement de notre organisation sociale.

Qu'est-ce, en effet, que l'égalité que nous prônons tant et que nous voulons tous conserver personnellement ?

L'Egalité, c'est une conquête de l'homme ; aussi longtemps qu'une conquête a besoin d'être gardée, elle n'est pas définitivement acquise. Pour qu'elle soit complète et incontestée, il faut qu'elle passe du domaine des conquêtes dans le champ de l'affection ; alors, mais alors seulement, on peut faire fond sur elle.

Et comme l'affection doit être réciproque, il faut que ce soit fraternellement que les aînés cèdent leurs places aux cadets, ou les premiers aux derniers, tout comme s'ils avaient à remettre un service ou à se faire remplacer dans une charge plutôt que dans un bénéfice ; sinon, ce sont toujours les mêmes qui ont les honneurs et les profits et toujours les mêmes aussi qui supportent les tailles et les corvées.

L'égalité étant un principe de notre société moderne, il faut qu'elle passe dans les mœurs et dans les cœurs après avoir été inscrite dans nos lois, et il faut, en tous cas, que le gouvernement fasse respecter le libre fonctionnement d'un organe essentiel qui est indispensable à la bonne marche de son système constitutionnel.

Donc, Egalité ou renouvellement partiel est un même droit ; il faut que les uns le concèdent, que les autres le revendiquent et que le gouvernement en assure le roulement bon gré malgré ceux qui doivent descendre la garde ou la monter. Bref, l'Egalité doit être la communion de la société républicaine.

(*A suivre.*) X. Y.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

SISTERON

Élections au Conseil général. — M. Gaston Beinet, candidat républicain aux élections du Conseil général du 28 juillet, adresse aux électeurs la lettre suivante :

« Un grand nombre de mes concitoyens du canton de Sisteron m'ont offert la candidature au Conseil général. J'ai l'honneur de vous informer que j'accepte avec reconnaissance d'être votre candidat.

« Profondément dévoué aux institutions républicaines, convaincu qu'une Démocratie a l'impérieux devoir d'assurer à chacun sa part des douceurs de la vie, je m'attacherai, si je suis votre élu, à hâter, dans les limites de mon mandat, l'avènement des Réformes sociales les plus urgentes.

« Ma longue pratique des affaires me permettra de porter au Conseil général vos légitimes revendications.

« Adversaire du cumul, ne sollicitant ni place ni sinécure, j'aurai l'indépendance nécessaire pour défendre avec autorité tous vos droits.

« Notre canton n'a pas, dans l'Assem-

© VILLE DE SISTERON

blée départementale, la place qu'il devrait tenir. Je m'efforcerai de la lui donner.

« En même temps que je m'associerai à toutes les mesures qui auront pour but la diminution de vos charges, le soutien de vos intérêts agricoles et commerciaux, l'adoucissement du sort des humbles et des déshérités, je consacrerai toute mon énergie à faire triompher les intérêts particuliers de notre ville et de notre canton, sacrifiés jusqu'ici à ceux du chef-lieu.

« Nous devons exiger, dans la répartition des subventions de l'Etat et du département, une part plus équitable.

« Nous avons, nous aussi, le droit d'obtenir des voies de communication nombreuses, faciles, bien entretenues.

« Notre garnison, si arbitrairement supprimée, doit nous être rendue.

« La représentation sénatoriale ne doit plus être le privilège d'un seul arrondissement.

« Tel est, dans ses grandes lignes, le Programme dont, avec votre appui, je poursuivrai la réalisation.

« Vous pouvez me confier, en toute sécurité, le Drapeau républicain.

« Soldat d'avant-garde, je prends l'engagement de le tenir haut et ferme et de vous le rendre intact à la fin de mon mandat — les mains nettes — et dégagé de toute compromission.

« *Vive la République !* »

Votre tout dévoué,
GASTON BEINET,
Avocat-Avoué.

—)o(—

ETAT CIVIL

du 14 au 21 Juin 1895.

NAISSANCES

Feraud Mainville-Charles.

MARIAGES

Néant.

DÉCÈS

Turcan Louis, 66 ans.

—)o(—

LA MOTTE-DU-CAIRE

Au moment où le journal est sous presse, nous recevons de La Motte-du-Caire le procès-verbal d'une réunion des maires, adjoints et conseillers municipaux des treize communes de ce canton, et dans laquelle M. Félix Bontoux a été proclamé comme seul candidat aux élections du Conseil général, et M. Ant. Mayol comme candidat au Conseil d'arrondissement.

Nous donnerons in extenso *le procès-verbal de cette séance dans notre prochain numéro.*

—)o(—

AUBIGNOSC

Le Conseil municipal d'Aubignosc vient, à l'exemple de celui de Volonne, de prendre une délibération longuement motivée blâmant énergiquement M. Mac-Adaras, Conseiller général du canton, pour la façon dont il entend ses devoirs de conseiller, et le sommant de donner sa démission.

Aveu de Pupille

Je sais qu'elle est très volontaire ;
Mais, entre nous, mon cher tuteur,
Elle exhale une douce odeur
De Congo, qui me la rend chère.

J. Latoque, au savonnier Victor Vaissier.

REVUE FINANCIÈRE

Paris, 19 Juin 1895.

Quoique les écarts de cours soient peu sensibles, le marché paraît animé des meilleures dispositions. Le 3 o/o cote 102.05, le 3 1/2 progresse à 107.65.

Le Crédit Foncier vaut 905, très demandé. Le Comptoir National d'Escompte s'inscrit à 287. Le Tribunal civil de la Seine a rendu, conformément aux conclusions du substitut, M. Selignam, trois jugements dans les divers procés intentés à cette Société, à propos des obligations Dom Miguel. Le Tribunal a constaté que les 2.500 000 fr. mis à la disposition des porteurs de Dom Miguel avaient été régulièrement distribués par le Comptoir. Ces jugements, dans des considérants fortement motivés, mettent fin à la bruyante campagne conduite par les porteurs intransigeants de Dom Miguel. — La Société Générale est à 496.25. — Le Crédit Lyonnais monte à 825.

Les obligations 5 o/o de la Compagnie Electrique de la rive gauche de Paris sont demandées à 488.25 ; elles constituent un excellent placement.

L'action du Bec Auer conserve le cours de 1180 qu'elle dépassera bientôt, les affaires de la Société prenant une extension considérable.

Chemins Français bien tenus.

MELROSE

RÉGÉNÉRATEUR FAVORI DES CHEVEUX.

Pour rendre aux cheveux gris ou décolorés leur couleur et beauté primitives ainsi que leur vitalité et brillant. Chez les Coiffeurs et Parfumeurs. Dépôt : 26 Rue Etienne Marcel, Paris.

Se trouve à Sisteron chez M. REBATTU fils aîné, Mercerie-Parf., rue Porte de Provence.

ETUDE
de
Me AUGUSTE BASSAC
Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Aux Enchères publiques et Volontaires

Le **Dimanche 30 Juin 1895**, à deux heures de l'après-midi, au village de Sourribes, dans la salle de la Mairie, il sera procédé par Me BASSAC, notaire à Sisteron, à la vente aux enchères des immeubles ci-après désignés, appartenant à M. Claudius GIRAUD, propriétaire à Sourribes, demeurant à Vilhosc.

DÉSIGNATION ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Une propriété en nature de pré, située au quartier du Village, confrontant : au levant, Emilie Giraud ; au midi, Girard Hippolyte ; au couchant, Pellegrin, et au nord, le canal ; d'une contenance de deux ares soixante-dix-huit centiares, section A, numéro 327 du plan cadastral.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 fr.

DEUXIÈME LOT

Propriété au quartier de Thoron, confrontant : au nord, canal ; au midi, veuve Romain Honorine, et au levant, la même veuve Romain Honorine ; d'une contenance de dix ares quatre-vingt-dix-huit centiares, le tout arrosable, section A, numéros 18 et 19 du plan.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 fr.

TROISIÈME LOT

Une propriété complantée de quelques amandiers et oliviers, au quartier du Courtieu, confrontant : au levant et au couchant, Latinville Firmin ; au midi, Féraud et autres ; de la contenance de cinq ares six centiares, section A, numéros 99 p., 100 p. et 103 p. du plan cadastral.

Mise à prix : deux cents francs, ci . . . . . 200 fr.

QUATRIÈME LOT

Une terre sise au quartier de Saint-Roman, confrontant : du levant, chemin vicinal ; du midi, Davin et veuve Serrignac ; d'une contenance de trente-six ares quatre-vingts centiares environ, section B, numéros 327 et 329 du plan.

Mise à prix : cinq cents francs, ci . . . . . 500 fr.

CINQUIÈME LOT

Autre propriété au même quartier, confrontant : au levant, Heyriès et Mégy, et au couchant, Benoît Zoé ; d'une contenance de seize ares soixante centiares, section B, numéro 185 du plan cadastral.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

SIXIÈME LOT

Autre propriété au même quartier, même section, confrontant : au levant, Armeil Paulin ; du midi, Féraud, et du nord, Mégy ; d'une contenance de douze ares huit centiares, numéro 242 du plan, section B.

Mise à prix : deux cents francs, ci . . . . . 200 fr.

SEPTIÈME LOT

Autre propriété au même quartier, en nature de labour et vague, section B, confrontant : au levant, Giraud ; aux nord et midi, les hoirs Latainville ; de la contenance de quinze ares cinquante-cinq centiares, numéros 388 p. et 389 p.

Mise à prix : cinquante francs, ci . . . . . 50 fr.

HUITIÈME LOT

Maison et écurie, le tout attenant, au hameau de Saint-Roman, composée de cuisine, chambre au-dessus, écurie et grenier à foin au-dessus, un petit jardin attenant à la maison et un puits indivis avec M. Pellegrin ; le tout confronte : levant, chemin et Pellegrin ; couchant, Richaud Firmin ; d'une contenance totale de un are cinquante-trois centiares, section D, numéros 36, 36 et 37 du plan.

Mise à prix : cinq cents francs, ci . . . . . 500 fr.

NEUVIÈME LOT

Une propriété au quartier de la Condamine de Saint-Roman, confronte : levant, chemin ; midi, Giraud, et au nord, Faudon ; d'une contenance totale de vingt-neuf ares quatre-vingt-dix-huit centiares, section B, numéro 276 du plan cadastral.

Mise à prix : six cents francs, ci. . . . . 600 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me BASSAC, dépositaire du cahier des charges. 162 Lign

ÉTUDE
DE
Me Auguste BASSAC
Notaire
à Sisteron (Basses-Alpes)

VENTE

Volontaire aux Enchères publiques

PAR LICITATION

Avec le concours d'Étrangers

Le *Dimanche 7 Juillet 1895*, à 2 heures après midi, il sera procédé, à Sisteron, en l'étude et par le ministère de Me BASSAC, notaire, à la vente aux enchères publiques à titre de licitation amiable, avec concours d'étrangers, des immeubles ci-après désignés, dépendant de la succession de M. Jean-Baptiste AILLAUD, en son vivant propriétaire à Sisteron.

DESIGNATION ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

Maison d'habitation sise rue Saunerie, composée de rez-de-chaussée servant d'atelier de charronnage, de plusieurs étages et d'une terrasse au-dessus, confrontant : du levant, rue ; du midi, les hoirs Blanc ; du couchant, la rue Saunerie, et du nord, les hoirs Richier.

Mise à prix : quatre mille francs, ci . . . . . 4.000 fr.

DEUXIÈME LOT

1° Maison d'habitation sise même rue Saunerie, composée d'un rez-de-chaussée où se trouvent un magasin et une cuisine, d'un premier, second et troisième étages, avec chambres et combles, confrontant : la rue Saunerie, Anne Siard et la rue de La Coste ;

2° Ecurie avec grenier à foin, séparés de la maison par la rue de La Coste.

Mise à prix : quinze cents francs, ci . . . . . 1.500 fr.

TROISIÈME LOT

1° Terre labourable, quartier de Mardaric ou Virail, contenant environ 82 ares, confrontant : du levant, Chauvin ; du midi, Feraud et les hoirs Bontoux ; du couchant, les hoirs Borel, et du nord, Siard ;

2° Bastidon à côté de ladite propriété, le long et en dessus du chemin de Sisteron à Saint-Geniez.

Mise à prix : neuf cents francs, ci . . . . . 900 fr.

QUATRIÈME LOT

Propriété en nature de labour et pré arrosable, sur laquelle se trouvent deux petits bâtiments, quartier du Plan de Laidet, contenant environ 70 ares, confrontant : du levant, Turin ; du midi, Bontoux ; du couchant, Bernard, et du nord, chemin.

Mise à prix : deux mille francs, ci. . . . . 2.000 fr.

CINQUIÈME LOT

Labour, vague et bosquet, quartier de Chaterusse, contenant 65 ares 10 centiares, touchant : les hoirs Banse, vallon et chemin.

Mise à prix : cent cinquante francs, ci . . . . . 150 fr.

SIXIÈME LOT

Terre arrosable, quartier de Sarrebosq, contenant 21 ares, touchant Thélène et chemin.

Mise à prix : deux cent cinquante francs, ci . . . . . 250 fr.

S'adresser, ponr visiter les maisons, à Mme veuve AILLAUD, et, pour tous les autres renseignements, à Me BASSAC, notaire, dépositaire du cahier des charges.

ÉTUDE
de
Me Gaston BEINET
Avocat-Avoué à Sisteron (B.-Alpes)

VENTE

Par Surenchère

Il sera procédé, le Mardi neuf juillet mil huit cent quatre-vingt-quinze, à neuf heures du matin, par devant M. PICQUET, Juge-Commissaire, au Palais-de-Justice, à Sisteron, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, sis à Claret, canton de La Motte.

PREMIER LOT

1° Labour et oseraie au quartier de Liscle, numéros 47 et 48 de la section B ;

2° Bois taillis au quartier de la Tuilerie, numéro 212 de la section B ;

3° Labour et vague au quartier du Col, numéros 588, 589 p., 590 de la section C ;

4° Maison, aire, jardin et pré sis au village, quartier de l'Adrech.

Mise à prix : dix-huit cent soixante-sept francs, ci . . . . 1.867 fr.

SECOND LOT

1° Vague et vigne au quartier de la Croix, numéros 802, 803, 804 de la section B ;

2° Vigne, terre et vague au quartier de la Croix, numéros 805 et 806 de la section B.

Mise à prix : treize cent quatre-vingt-neuf francs, ci . . 1.389 fr.

Ces immeubles dépendent de la succession du sieur Joseph GAUDIN, en son vivant propriétaire à Claret.

La vente en a été ordonnée par le Tribunal ; elle est poursuivie à la requête de GAUDIN François, employé de commerce à Gap, héritier bénéficiaire de Joseph GAUDIN, ayant pour avoué Me BONTOUX ;

Contre la dame Marie CLÉMENT, épouse de Marius FRÉMILLON, journalier à Marseille, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Et encore contre le sieur Alexis CLÉMENT et autres, ayant pour avoué Me BONTOUX.

A l'audience du douze Juin, les articles composant le premier lot ont été adjugés en bloc, au prix de seize cents francs, au sieur GRANGE Gus-

© VILLE DE SISTERON

tave, propriétaire à Claret, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Ils ont été surenchéris par le sieur MAYOL Hippolyte, propriétaire à Claret, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

Les articles composant le deuxième lot avaient été adjugés en bloc au prix de onze-cent-quatre-vingt-dix francs, au sieur Louis REYMODD, propriétaire à Claret, ayant pour avoué Me BEINET. Ils ont été surenchéris par le sieur BERNARD Joseph, propriétaire à Vaumeilh, ayant pour avoué Me Gaston BEINET.

La vente aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal, et en outre à la charge des frais de la surenchère.

Sisteron, le 22 Juin 1895.

L'avoué des surenchérisseurs,
Gaston BEINET.

Dûment enregistré

Étude de Me CHARLES BONTOUX
Avocat-Avoué à Sisteron
(Basses-Alpes)
Successeur de Me CHARNIER.

EXTRAIT DE JUGEMENT

De Separations de Biens

Suivant jugement rendu par le Tribunal de première instance séant à Sisteron, le dix-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, la dame Sidonie-Marie-Sabine MICHEL, sans profession, épouse de Marius MOULLET, propriétaire, avec lequel elle demeure et est domiciliée à Sisteron, au faubourg de La Baune, a été déclarée séparée, quant aux biens, d'avec son dit mari.

Me Charles BONTOUX, avoué près le Tribunal civil de Sisteron, a été constitué pour la dame Sidonie-Marie-Sabine Michel, épouse Marius Moullet.

Sisteron, le 20 Juin 1895.

Pour extrait :
C. BONTOUX.

TRIBUNAL DE COMMERCE
de Sisteron

Liquidation Judiciaire

Avis aux Créanciers

Les créanciers de la liquidation judiciaire du sieur ANDINE Appolon, tâcheron à Sisteron, qui n'ont pas déposé leurs titres de créances au Greffe, accompagnés d'un bordereau, sont avertis que la vérification des créances aura lieu au Palais-de-Justice, à Sisteron, le *25 Juin courant*, à deux heures du soir, devant M. PICQUET, Juge-Commissaire, et qu'ils ont à déposer leurs titres et se présenter ledit jour pour ladite vérification.

Pour extrait conforme :
Le Commis-Greffier,
PEIGNON.

SISTERON-JOURNAL

EST EN VENTE
à MARSEILLE chez M. GAUCHON
Cours Belzunce.
à AIX : chez E. César MARTINET
Cours Mirabeau.

A VENDRE
UN COFFRE ANCIEN
Avec Serrure et Compartiments secrets
S'adresser au Bureau du Journal.

GRANDE BAISSE
de Prix

Vins à partir de **20 francs l'hectolitre**, *garantis naturels et achetés directement chez le propriétaire.*

EAU-DE-VIE 1re choix pour fruits,
1 fr. 50 cent. le litre.

E. BERTRAND
MARCHAND DE VINS
SISTERON

A Louer

POUR CAUSE DE DÉPART
Au centre de la ville

MAISON

Avec **Joli CAFÉ** très achalandé
Situation exceptionnelle
S'adresser à Me BASSAC, notaire.

Nouvelle conquête de la Science

LES HERNIES

Le Docteur GÉRARD, de la Faculté de Paris, diplômé du Ministère de l'Intérieur, vient de découvrir un astringent assez énergique pour obtenir promptement l'occlusion de l'anneau herniaire. Il ne suffisait pas, comme tant d'autres l'ont fait avant lui, d'appliquer un bandage médicamenteux ou une pommade quelconque pour fermer le passage de l'anse intestinale : il fallait trouver un remède inoffensif et vraiment efficace, grâce auquel la guérison radicale de la hernie sans opération ne fut plus un vain mot. Telle est la découverte que nous devons au savant docteur, qui offre gratuitement sa brochure à nos lecteurs contre 45 centimes en timbres-poste, pour frais d'envoi. — Adresser les demandes à M. GÉRARD, 21, rue du Faubourg Montmartre, Paris.

Dr DEBRAY.

CYCLES GROS TUBES HALLOT

Derniers Modèles 1895
USINE ET BUREAUX
Paris, 18, rue de la Folie-Méricourt, Paris.

Bicyclette grand cadre, extra gros tubes 95, grands pignons pneus Kosmos ou Michelin, chaîne genre Ferry, roulement et mouvement genre Holus, poids 12 kil. 500, absolument garantie contre tous vices de construction et de matière.

Prix incroyable : **250 francs**

Envoi *franco* du catalogue.

VIENT DE PARAITRE
à l'Imprimerie CHASPOUL et veuve BARBAROUX
Place de l'Evêché, 20, à Digne

ANNUAIRE
Administratif et Commercial
(ANNÉE 1895)
par M. Ferdinand TARTANSON
Chef de bureau à la Préfecture des B.-Alpes

Prix : **2 francs** : franco par la poste, **2 fr. 35.**

MUSÉE DES FAMILLES, édition populaire illustrée

Sommaire du N° 25. — 20 Juin 1895.

QUATRIEME ANNÉE

Les idées du capitaine Joyeuse, par S. E. Robert. — Mémoires d'un Mandarin, par Eug. Muller. — Le mouvement scientifique ; Un petit Commencement du métropolitain : Le prolongement de la Ligne de Sceaux, par G. Brunel. — Souvenir enfantin, par G. Bernier. — L'Afrique française : Le marabout de Muley Abd-el-Kader, par Gaston Vuillier. — Jeux d'esprit. — Mosaïque : les effets et les causes ; Sagesse des fous ; Histoire des mots et locutions ; Gaîté et bonté ; Traditions ; Variétés industielles.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires. *Abonnements :* **Un an, 6 fr. ; Six mois, 3 fr.**

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de
1, 5 & 10 KILOGR.
500 & 250 GRAMMES
portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

VEAUX

Pour provoquer un bel élevage, sans diarrhée, un engraissement rapide et une chair plus ferme et plus blanche pour les veaux, il ne faut employer pour leur élevage et engraissage que la *Créméine*, laitage remplaçant le lait maternel et permettant aux éleveurs d'économiser leur lait, de le vendre ou de l'utiliser en beurre et fromage. La *Créméine* sert aussi pour l'élevage des agneaux, porcs et poulains. Cette farine hors concours, honorée d'un prix d'honneur et de 81 médailles, ne revient qu'à deux centimes le litre de lait. En vente chez tous les épiciers. Exigez le nom de *Créméine* de la Maison ROQUES du Mans, et se méfier des imitations du nom : *créméine*, ROQUES, au Mans (Sarthe).

La Meilleure des Eaux de Table

Voici l'analyse faite par l'Académie de médecine de Paris des substances contenues dans un litre d'eau de la source «Les Bernardins», de Vals, prime du *Sisteron-Journal.*

Bicarbonate de soude.....	1.5838
Bicarbonate de potasse...	0.0337
Bicarbonate de chaux....	8.4548
Bicarbonate de magnésie	0.3664
Bicarbonate de fer	0.0333
Bicarbonate de manganèse.	traces
Sulfate de soude.	0.1281
Chlorure de sodium....	0.0365
Silice.	0.0740
Alumine	0.0930
Acide carbonique libre.	1,4681

Envoi d'une caisse de 50 bouteilles contre mandat de 15 fr. adressé à l'administration du *Sisteron-Journal.*

Port en sus.

A VENDRE
UNE MAISON

Composée de trois pièces, située à La Coste.

S'adresser à M. REBATTU fils aîné, ou au bureau du journal.

AUX HERNIAIRES !

Madame **Veuve PELLEGRIN** a l'honneur d'informer le public qu'elle continue la confection et la vente des **BANDAGES** au 2me étage de sa maison, située aux Quatre-Coins, à côté de la Chapellerie.

Caisse d'Escompte et de Crédit

10, rue Joubert, PARIS

Avances sur simple signature, à long terme, à toutes personnes solvables ; escompte de traites, ouvertures de crédit, renseignements gratuits sur toutes valeurs cotées ou non cotées ; achat de valeurs dépréciées. Solution immédiate. — *Ne pas confondre avec certaines Maisons.*

MONITEUR des RENTIERS
Journal financier de 16 pages, paraissant le dimanche
RENSEIGNEMENTS SUR TOUTES LES VALEURS
2 fr. par an
23, passage Saulnier, PARIS.

VINS NATURELS

Maison de confiance

Jean Rulland
SISTERON

Vin provenant directement de la propriété

à 19 francs l'hectolitre

et au-dessus

EAU-DE-VIE 1re qualité

à 1 franc 45 le Litre

ON PORTE A DOMICILE

Histoire de France
par J. Michelet.

La publication en livraisons illustrées à 10 centimes de l'admirable **Histoire de France** de J. Michelet, a ému, comme nous le pensions bien, le pays tout entier. A peine la première série est-elle parue et les éditeurs Jules ROUFF & Cie sont obligés d'en faire de nouveaux tirages pour satisfaire à la noble curiosité d'un nombreux public qui, ne connaissant que de réputation ce monument de l'esprit humain, veut le voir de près et en mesurer toute la hauteur ; c'est une vraie passion, bien faite pour nous réjouir, car elle respire le patriotisme.

La seconde série vient d'être mise en vente ; elle est digne de la première, par le soin apporté au texte comme par la magnificence des illustrations.

Pour recevoir franco les 10 premières séries au fur et à mesure qu'elles paraîtront, adresser cinq francs en timbres ou mandat-poste aux Editeurs Jules Rouff, 14, Cloître Saint-Honoré, Paris.

CARTES DE VISITE sur beau carton depuis **1** fr. **50** cent. *le cent.* Plus de **100** types à choisir. La bordure deuil augmente le prix de 1 fr. par cent. Liv. rapide. A l'imprimerie du Journal.

Un élégant Calendrier de poche accompagne chaque livraison

A CÉDER DE SUITE

ATELIER
de
CORDONNERIE

Situé rue Droite, Sisteron.
S'adresser à Mme Théréza Brun.

On demande
UN APPRENTI MÉCANICIEN

S'adresser à **M. Stanislas MAUREL**, constructeur-mécanicien, à Sisteron.

AVIS

L'ENTREPOT des *Engrais Chimiques* de **M. Ernest SARLIN** est situé rue Saunerie, ancien hôtel Pardigon.

LA MAISON DU
PONT-NEUF
Rue du Pont-Neuf, PARIS
adresse *GRATIS* et *FRANCO*, l'Album et toutes les gravures de Modes Printemps, Été 1895, des
VÊTEMENTS pour **HOMMES** et **ENFANTS**
Extrait du Catalogue

Complet draperie nouveauté très soigné **25f.**

Veston belle draperie nuance mode **6f. 60**

Pantalon draperie fantaisie disposition nouvelle **5f. 75**

Costumes ***Cyclistes*** veste et culotte article extra **19f. 50**

VÊTEMENTS POUR DAMES
Bonneterie, Chapellerie, Chemises, Chaussures et tout ce qui concerne la toilette.

Tous les achats faits à la Maison du Pont-Neuf, sont *remboursés* par une police de la SÉQUANAISE « Société pour la reconstitution des Capitaux ».

VÊTEMENTS POUR TOUS LES SPORTS
Expédition FRANCO dans toute la France à partir de 20 francs
Rue du Pont-Neuf, nos 4, 6, 8, PARIS
PAS de SUCCURSALES

Le gérant : Aug. TURIN.

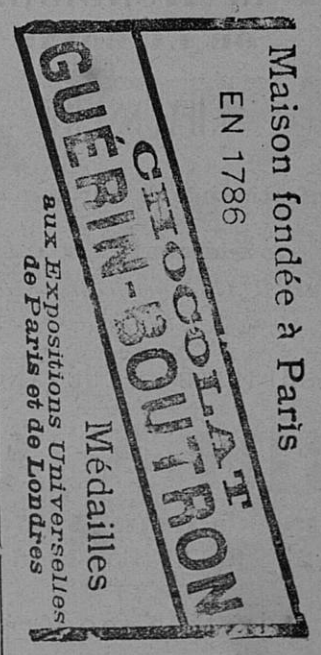

© VILLE DE SISTERON

PURIFIEZ L'AIR
en brûlant du PAPIER d'ARMÉNIE
Le meilleur Désinfectant connu.

Dans l'intérêt des malades et surtout de ceux qui les entourent, les médecins recommandent de purifier l'air en brûlant du **PAPIER d'ARMÉNIE**.
DÉTAIL : PHARMACIES, PARFUMERIES, PAPETERIES, BAZARS
GROS : A. PONSOT, 8, Rue d'Enghien, Paris. Echon gratis.
Dépôt : *Droguerie de l'Horloge*

Gazette des Chasseurs
Directeur : EMILE BLIN
à **FOURCHES (Calvados)**
ABONNEMENTS :
France, 3 francs par An ; Etranger, 4 francs
COLLABORATEURS : Tous les abonnés.

PAIX. JOIE. ÉLÉGANCE. BEAUX-ARTS
LA FAMILLE
500,000 Lecteurs
JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
15 centimes le numéro. — 8 francs par an
16 SUPPLÉMENTS GRATUITS DE MUSIQUE & DE MODE
PATRONS GRATUITS
(un par mois)
CHRONIQUES, ROMANS
Actualités, Gravures d'art, Musique, etc.
COLLABORATEURS CÉLÈBRES
GRAVURES INÉDITES
MODES : Mme Aline VERNON
Numéro spécimen sur demande
PARIS. — 7, RUE CADET, 7. — PARIS

LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAMILLE LA FAM

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Fournitures générales pour Entrepreneurs
PLATRE POUR ENGRAIS
BARDONNENCHE & Cie
Entrepôt : Cours St-Jaume
SISTERON (Basses-Alpes)

AVIS
M. CLÉMENT Noël a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une nouvelle chapellerie aux Quatre-Coins, ancienne maison veuve PELLEGRIN.
Par les moyens de fabrication dont il dispose, M. CLEMENT assure ses clients qu'ils trouveront, dans ce nouvel établissement, tous les articles de chapellerie *d'une réelle supériorité à des prix indiscutables de*
BON MARCHÉ
Aux Quatre-Coins, ancienne
MAISON Vve PELLEGRIN

A la Renommée
DE LA BONNE

CHAUSSURE
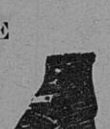

Confectionnée et sur commande
SPÉCIALITÉ
Pour 1re Communion, Mariage et Chasse.
SOLIDITÉ — ÉLÉGANCE
BRUN Aphe
Rue de Leuze (Valaye)
SISTERON (Basses-Alpes)
Prix très modérés

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris ?
Avez-vous des Pellicules ?
Vos Cheveux sont-ils faibles ou tombent-ils ?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR, ce produit par excellence rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. — Vente toujours croissante. — Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. — Se trouve chez Coiffeurs-Parfumeurs en flacons et demi-flacons.
ENTREPOT : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

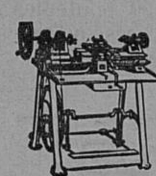

OUTILLAGE | TOURS | MACHINES
pour INDUSTRIELS et AMATEURS | de tous Systèmes | à découper
SCIERIES alternatives, circulaires et à ruban, **Mortaiseuses, Toupies**, etc.
OUTILS de toutes sortes, Français, Anglais et Américains
pour MÉCANICIENS, MENUISIERS, TOURNEURS, etc., AMATEURS. — **BOITES D'OUTILS**
SCIES, BOIS, DESSINS et toutes Fournitures pour le Découpage, le Tour, la Sculpture, etc.
TARIF-ALBUM (300 pages 1,100 gravures) f° 0,65c. **A. TIERSOT** CONSTRUCT BREVETÉ à PARIS 16, Rue des Gravilliers.
HORS CONCOURS, MEMBRE DU JURY aux Expositions de PARIS 1890-1891-1892-1893.

Avis aux Mères de Famille
FARINE LACTÉE NESTLÉ
est le **MEILLEUR ALIMENT** pour les enfants en bas-âge.
est l'**ALIMENT** le plus **COMPLET** n'exigeant que de l'eau pour sa préparation.
est l'**ALIMENT** le plus **SÛR** pour faciliter le sevrage.
est le **SEUL ALIMENT** recommandé par tous les médecins.
Exiger le nom NESTLÉ sur toutes les boites. Gros, A. CHRISTEN, 16, Rue Parc-Royal, PARIS
SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES ET GRANDES MAISONS D'EPICERIE

CHOCOLATS D'AIGUEBELLE
Fabriqués par les PÈRES TRAPPISTES
Se vend chez les principaux négociants

La Clé de la Sténographie Populaire
(SYSTEME DUPLOYE). Alphabet Sténographique

pb td fv kg lr m n gn j ch s z o a ou eu u é è i an on in un

Les consonnes sont fixes, les voyelles sont mobiles.

La Sténographie Duployé écrit les sons, pas autre chose. Le son A s'écrit toujours ainsi : ; le son O de cette manière : ; et le son OU de celle-ci : .
La diphtongue OI se prononçant OA, s'écrit, par conséquent avec les signes de O et de A : .
Le son P (pe) s'écrit : , et B (be) s'écrit : . pas, peau, beau, bois, papa, pope, aube, poupe, poids.
T (te) s'écrit : , et D (de) s'écrit : : tas, taux, tape, dot, doute, doigt, patte, tabac, botte, bolte, poteau, bateau, badeau, aubade.
F ou PH (fe) s'écrit : , et V (ve) s'écrit : : faux, voûte, touffe, fauve, fade, faute, taffetas, aphte.
K, C dur ou QU (ke) s'écrit : , et G dur (gue) s'écrit : : cap, capote, coke, cadeau, bague, phoque, coupe, coude, opaque.
L (le) s'écrit ainsi : , mais en remontant, et R (re) s'écrit ainsi : , aussi en remontant : robe, bord, rabot, Var, rave, colle, caporal, colloque, loque, gare.
J ou G doux (je) s'écrit : , et CH (che) s'écrit : : joie, Jacques, chat, chape, cheval, choc, Georges, Jacob, jacot, château, chocolat.
S ou C doux (se) s'écrit : , et Z (ze) s'écrit : : sa, seau, hasard, gaze, casaque, soldat, cela.
N (ne) s'écrit : , et GN (gne) s'écrit : : anneau, canot, agneau, Narbonne, cognac, canard.
M (me) s'écrit : : ma, moi, mot, bameau, bonne, moutarde, marmotte, marmelade.
X s'écrit tantôt comme KS : axe ; tantôt comme GZ : exempt.
OU, au commencement et à la fin des mots s'écrit : : vous et non pas : , nous et non pas : , ouvre et non pas : .
Nous connaissons toutes les consonnes et trois voyelles ; les autres sons voyelles s'écrivent avec des petits demi-cercles ou des quarts de cercle grands et petits.
Comme les voyelles sont presque toujours précédées ou suivies d'une consonne, il est important que nous puissions écrire d'un seul trait de plume la consonne et la voyelle qui forment syllabe. La Sténographie Duployé donne ce résultat en rendant mobiles les signes des voyelles et en les traçant de manière à éviter les angles. En effet ou sont plus rapides que , ou sont plus rapides que , , ; et ou que , .
Le son É s'écrit avec un petit demi-cercle : fée, thé, nez, été.
Le son È s'écrit avec un petit demi-cercle au-dessous duquel on place un point : dais, c'est, mais, était, quelque, laquelle.
Le son I s'écrit avec un petit demi-cercle au-dessus duquel on place un point : pie, dit, lit, nid, scie, édit, rive, ville.
Le son U s'écrit avec un quart de grand cercle : tu, vue, rue, rue, une, tube, huppe, juge, sud, rude.
Le son EU s'écrit avec un quart de grand cercle auquel on ajoute un point : deux, feu, beurre, heureux, jeu, nœud.
Le son AN s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent aigu : banc, dent, temps, vent, hareng, champ.
Le son ON s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent aigu : pont, don, gond, rond, honteux.
Le son IN s'écrit avec un quart de petit cercle surmonté d'un accent grave : , daim, vain, rein, saint, nain, main.
Le son UN s'écrit avec un quart de petit cercle au-dessous duquel on place un accent grave : d'un, alun, l'un, Autun.
L mouillées s'écrivent par un ou plusieurs demi-cercles : bataille, vaillant.
Les points et accents peuvent, 98 fois sur 100, être omis, sans nuire à la lisibilité, dès lors que l'on observe la règle suivante : « Les signes représentant I, U, OU, AN, IN doivent toujours, lorsque cela ne nuit pas à la rapidité de l'écriture, être tracés en remontant ou en avançant, et les signes représentant É, È, O, EU, ON, UN, doivent être tracés en descendant ou en reculant : dit, dès, mis, mais, si, ses, nid, nez, du, deux, les, dot, doute. »
Les sons voyelles isolés s'écrivent toujours sans point ni accent, mais dans la position fixe ici indiquée : et, est, y, eux, hue, en, on, hein, un.

TRADUCTION DE LA LIGNE STÉNOGRAPHIQUE CI-DESSUS :
« *Pour avoir de plus amples explications, exemples, commentaires, renseignements, voir la* **Méthode complète de Sténographie Duployé.** »
17me édition, franco : **3 fr.** — **DUPLOYÉ**, à Sinceny (Aisne).

On peut adresser toutes les demandes à Paris, 166, rue Lafayette, au siège de l'administration du journal Le Grand Sténographe, *organe officiel du Comité de propagande de la Sténographie Populaire, qui publie, dans chaque numéro, des cours, devoirs, exercices de lecture. Un exemplaire spécimen est, d'ailleurs, expédié gratuitement et franco, avec encartage également gratuit d'un premier devoir. Le Comité de propagande de la Sténographie Populaire, 166, rue Lafayette, à Paris, corrige ces devoirs et les renvoie aux élèves sans qu'il en coûte rien à ceux-ci. Nous ne pouvons qu'engager nos lecteurs à profiter de l'occasion unique qui leur est offerte d'acquérir, sans bourse délier et avec la plus grande facilité, une connaissance de première utilité.*

SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE
Pour favoriser le développement de l'Epargne par la Reconstitution des Capitaux
SIÈGE SOCIAL : Rue du Bat-d'Argent, 2, LYON
Polices Remboursables à 100 francs
Payables : 5 fr. au comptant ou 6 fr. à terme en 60 mois
Le versement de **1 franc** par mois pendant **60 mois** assure un capital de **1.000 fr.** ; **2 francs** par mois assurent **2.000 fr.** et ainsi de suite.
SIX TIRAGES PAR AN
Le Souscripteur participe aux Tirages aussitôt qu'il a effectué le premier versement.
Les valeurs ou titres qui représentent le fonds de reconstitution et qui garantissent le remboursement des capitaux souscrits sont immatriculés au nom de la Société et déposés à la SOCIÉTÉ LYONNAISE DE DEPOTS ET COMPTES COURANTS ET A LA SOCIETE GÉNÉRALE.
Les bordereaux constatant ces dépôts sont communiqués à tout co-sociétaire désireux d'en prendre connaissance.
Pour tous renseignements ou pour souscrire, s'adresser au Directeur, à Lyon, *Rue Bat-d'Argent, 2*, ou à M. *Calixte Beaume*, sociétaire, à Sisteron.

La Nouvelle Revue
18, Boulevard Montmartre, Paris.
Directrice : Madame **Juliette ADAM**
PARAIT LE 1er ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

PRIX DE l'abonnement		12 mois	6 mois	3 mois
	Paris et Seine	50f	26f	14f
	Départements	56	29	15
	Etranger	62	32	17

On s'abonne sans frais : dans les **Bureaux de poste**, les agences du **Crédit Lyonnais** et celles de la **Société générale de France et de l'Etranger**.

Si Vous Voulez EVITER LES EPIDEMIES
Si Vous Voulez EVITER LA CONTAGION
en visitant vos amis atteints de maladies infectieuses :
LAVEZ-VOUS
avec le
SAVON AU GOUDRON
DE BARBIER
Prix : 0.40, 0.75 & 1. 20.

32me ANNÉE
LE RAILWAY
(Paraissant tous les samedis)
HORAIRE SYNOPTIQUE DES CHEMINS DE FER
P.-L.-M., Midi, Italiens, Saint-Gothard, Espagne, Services Internationaux & Maritimes, Rhône, Gironde, Hérault, Bouches-du-Rhône, Sud France, Corse.
DIRECTION ET ADMINISTRATION
36, BOULEVARD DU PONT-NEUF, NICE
EN VENTE aux Bibliothèques des Gares & chez M. Astier Fils, libraire à Sisteron.

PLUS DE CHEVAUX COURONNÉS !!!

FLEUR DU BOUQUET DE NOCE
pour la peau et le teint.

VELOCIPÈDES PEUGEOT

Représentant :
HENRI MARTEL
COUTELIER
A SISTERON
Réparations et transformations de Bicyclettes. — NICKELAGE

Le Gérant, Vu pour la légalisation de la signature ci-contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON